



Mise a pied d'un bts alternance non conforme -cci et france t.

Par max, le **06/07/2010** à **11:23**

Bonjour,

Je suis en bts NRC alternance à france telecom via un centre de formation :CCI 54

en vue de resultats très faible cette année est surement l'année prochaine, ce centre de formation Privé à très peur d une baisse importante d'inscription dans les anées à venir. Etant en fin de premiere année la CCI ma envoyé une lettre de mise à pied en juin au vu de mes retards en ce qui concerne les jours scolaire . Le probleme c'est que je n'en ai jammais été infomé !!mon employeur à reçu le mail du centre de formation mais moi non !ni mail, ni lettre . Un mois est passé et mon employeur me reproche de ne pas lui en avoir parlé ,après un mois à attendre que je lui avoue elle remet en cause mon contrat et ma place au sein de la boite sauf que je me doutais de rien . Mon chef pense que je lui ment. comment prouver que je n ai pas reçu de lettre ? est ce légale de mettre à pied un étudiant sans le prévenir ? Les deux partie de doivent pas être au courant pour validé la mise à pied temporaire ?

Merci